

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL GENERAL

Cabinet du Président



Mamoudzou, le 8 août 2012

Séance plénière du 9 août 2012

Motion contre la proposition de suppression du visa « Balladur »

Proposée par la mission de la commission des lois du Sénat effectuée à Mayotte

Du 11 au 15 mars 2012

Les conseillers généraux siégeant en session plénière rappellent que l'instauration du visa « Balladur » est à l'initiative des élus locaux. Cette mesure a été proposée afin de suivre les entrées/ sorties des personnes sur le territoire de Mayotte.

En effet, ils rappellent que le visa est un instrument qui participe à la prise de décision des élus du département notamment pour ajuster les moyens dédiés aux divers domaines économiques et sociaux structurants (santé, d'éducation...)

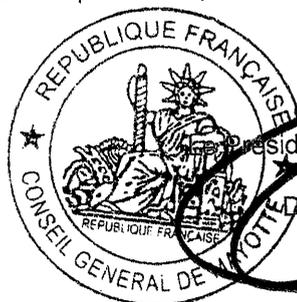
Conscients de la progression exponentielle de la tranche des étrangers sur le Département de Mayotte :

- 33% de la population selon le RGP de 2002 de l'INSEE,
- 41% de la population selon le RGP de 2007 de l'INSEE contre 7% en France métropolitaine.

et soucieux de préserver la dignité et les droits de tous citoyens, les conseillers généraux indiquent leur volonté de maintenir le visa "Balladur" pour garantir les bases d'un bon développement de l'île.

Par ailleurs, les élus réitèrent leur demande auprès du gouvernement pour une reprise tripartite des négociations avec les autorités comoriennes. Ils proposent :

- une démarche concertée avec les élus locaux et parlementaires du Département avant toute décision
- qu'une nouvelle politique économique de coopération régionale profitable aux populations de la zone.



Président du Conseil Général

Daniel Zaïdani

Le Président du Conseil Général
de Mayotte

Daniel ZAÏDANI